

REPUBLIQUE FRANCAISE



**SIRCOB**  
CARHAIX PLOUGUER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**  
Réunion ordinaire du 19 février 2026

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :26  
Présents :  
Votants : 14 dont 0 pouvoirs

## DATE DE LA CONVOCATION

10.02.2026

## N° DE LA DELIBERATION

2026-002

**OBJET DE LA DELIBERATION :***Emprunt construction de nouveaux bâtiments à l'uved*

**Etaient présents (14) :** Christian TROADEC, GOUBIL Didier, MAZEAS Jacqueline, COGEN Dominique, MOISAN Viviane, BOULANGER Catherine, PAUL André, PRIGENT Eric, TOSSER Gérard, SALAUN Denis, GOUFFES Jean Claude, SALIOU Bernard, BRABAN Tugdual, NOEL Bernard.

**Etaient excusés (13 dont 0 ayant donné pouvoirs) :** COTTEN Daniel, LE FER Etienne, DUMONTEIL François, QUEMENER Marc, LE BIHAN Joëlle, QUINIOU Bruno, LALLOUET Michèle, BOUDIAF Catherine, GALARDON Georges, GELEOC Raymond, PETIT Alexandre, LE BOEDEC Bernadette, TRUBUILT Bernard.

**Etaient absents (3) :** YVINEC Jérôme, BURLLOT Nolwenn, LE BORGNE Rolande

Le 19 février 2026 à 9 heures 30, le conseil syndical du SIRCOB régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil de la Mairie de. CARHAIX PLOUGUER, sous la présidence de Monsieur Christian TROADEC, Président

Le Président rappelle au comité syndical que dans le nouveau contrat d'exploitation de l'uved est prévue des travaux et des constructions de nouveaux bâtiments qui nécessitent de contracter un emprunt à hauteur de 5 000 000.00 euros.

Le Président demande au comité syndical de l'autoriser à contracter un emprunt auprès de l'établissement bancaire le plus compétitif. Il précise que nous sommes actuellement en discussion avec la Banque des Territoires.

Il serait choisi un emprunt d'un montant de 5 000 000.00 euros sur une durée de 20 ans avec échéance trimestrielle.

Après discussion, le comité syndical, à l'unanimité, autorise le Président à négocier cet emprunt auprès de la Banque du Territoire qui est la moins disante pour ce financement. Le comité syndical autorise le Président à signer le contrat et toutes pièces nécessaires pour la réalisation de cet emprunt.

Le Président,  
Christian TROADEC  
Le Président